

# Quand Anne-Sophie Lapix voit nos salaires s'envoler

Philippe ARNAUD



Le journal télévisé de 20 h de France 2 de ce jour annonce en entrée, comme deuxième sujet, après la tempête : "Votre salaire va augmenter ; vous le découvrirez à la fin du mois, c'est l'effet de la baisse des cotisations chômage et maladie. Nous verrons qui en bénéficiera le plus".

## Le sujet

Anne-Sophie Lapix : "Dans quelques semaines, les employés recevront leur tout premier bulletin de salaire de l'année 2018 et une bonne surprise les attend : une petite hausse du chiffre du bas. Elle est due à la baisse des cotisations-chômage et maladie, atténuée malgré tout par la hausse de la CSG. Reportage dans une entreprise de Laurent Desbonnet et Olivier Gardette."

## Le reportage

"L'heure des calculs dans cette entreprise pour établir les prochaines fiches de paye. Car ce mois-ci plusieurs lignes vont bouger. La CSG, d'abord, va augmenter : plus 1,7 point. Une hausse qui sera plus que compensée par des baisses de cotisations : moins 0,75 points pour la maladie et pour l'assurance-chômage moins 1,45 point. Résultat : une augmentation du salaire net. Un changement simple et rapide, selon le patron."

Le patron : "Pour nous, ça ne nous coûte rien. C'est quelque chose qui me semble très positif puisque encore une fois, ça donne du pouvoir d'achat aux salariés sans peser sur les entreprises."

Le journaliste : "Pour ce salarié, par exemple, payé 1275 euros nets, une augmentation d'environ 8 euros par mois. Dans cette agence de photo et vidéo, c'est donc une bonne nouvelle."

Un salarié : "C'est toujours bon à prendre, c'est toujours du pouvoir d'achat supplémentaire. Donc.. non, non, je suis pour..."

Le journaliste : "Et les cotisations baisseront à nouveau en octobre prochain".

Anne-Sophie Lapix : "Bonsoir Jean-Paul Chapel. Évidemment, on a envie de savoir combien la réforme peut nous faire gagner."

Jean-Paul Chapel : "Alors, effectivement, première étape en janvier. Pour un salarié au SMIC, le gain de pouvoir d'achat sera de 7,34 euros nets par mois grâce à la baisse de cotisations. Il bénéficiera par ailleurs de la revalorisation du SMIC en début d'année. Deuxième étape en octobre. Là, le salaire net va augmenter de 14,23 euros, 14 euros supplémentaires. Au total, la réforme représentera donc un gain de 21,57 euros pour un smicard. La baisse des cotisations est proportionnelle au salaire. Donc, pour un employé qui gagne deux fois le SMIC, c'est un peu plus de 2300 euros nets par mois, le gain en janvier sera de 14,86 euros. En octobre, il verra son salaire net augmenter encore : 28,47 euros."

Anne-Sophie Lapix : " Il y a quand même des Français qui vont perdre, dans la réforme ?"

Jean-Paul Chapel : "Oui, les très hauts revenus [sur l'écran : très hauts revenus, à partir de 32 000 euros par mois] perdent un petit peu puisque la baisse des cotisations est plafonnée mais les grands perdants sont les retraités. Hausse de la CSG sans baisse de cotisation. Alors pour une pension de 1400 euros, c'est la moyenne en France, la baisse sera de 23,80 euros par mois pour une personne seule. Au-dessous de 1200 euros par mois, ils ne perdront rien. Quant aux fonctionnaires, ils ne perdront rien mais ils ne gagneront rien. La réforme sera neutre pour eux".

**Remarque liminaire.** Anne-Sophie Lapix utilise le terme "employé", qui désigne une catégorie de salariés exerçant plutôt un travail intellectuel que manuel (donc qui s'oppose au terme ouvrier), et non le terme de "salarié", qui désigne la très grande majorité des actifs français, quel que soit leur genre de travail, et qui représente un statut juridique. Ce glissement de termes, apparemment anodin, suggère deux choses : d'abord que, pour Anne-Sophie Lapix, les ouvriers ont disparu du paysage, et, d'autre part, que le statut s'efface devant le type d'activité exercé (ouvrier, employé du commerce, fonctionnaire). Ce qui ouvre la porte à toute une série d'activités... bien moins encadrées et protégées : auto-entrepreneur, prestataire payé à la tâche, chauffeurs "ubérisés", etc.

**Remarque 1.** Cette somme de 21,57 euros dont va "bénéficier" un smicard (et encore, en fin d'année) est à mettre en regard du cadeau fiscal que le gouvernement offre aux 1000 premiers contributeurs de l'ISF, soit 400 millions d'euros, c'est-à-dire 400 000 euros par foyer fiscal. Ce qui, par rapport à un SMIC brut (1498,47 euros), représente 22 ans et 3 mois de salaire. Si on calcule le "gain" d'un smicard sur un an, ce gain est de 258,84 euros. Emmanuel Macron fait donc un cadeau aux très riches qui représente plus de 1545 fois le cadeau fait aux pauvres...

**Remarque 2.** La somme de 21,57 euros, "généreusement" accordée par Macron aux smicards représente 72 centimes d'euro par jour sur un mois de 30 jours, c'est-à-dire pas même le prix d'une baguette ! C'est ce qu'un clochard peut se payer, pour ne pas mourir de faim, quand il a collecté toutes les pièces jaunes de sa sébile. [Et, bien entendu, j'exclus la tranche de jambon...].

**Remarque 3.** Dire que les salariés vont y gagner est une double supercherie : d'abord parce que les cotisations (maladie, retraite, chômage, prestations familiales) sont aussi une partie intégrante du salaire. C'est du salaire socialisé, du salaire différé, que le salarié touche quand il est malade, quand il est licencié ou quand il prend sa retraite. On dit qu'on va augmenter les salariés alors qu'on ne fait que prendre de l'argent dans leur poche gauche pour le leur glisser dans leur poche droite. Même un enfant de CM1 le comprendrait... [Mais cette atteinte aux prestations sociales fait partie d'une opération idéologique de longue haleine qui vise à délégitimer toutes les prestations sociales comme étant des dépenses publiques "indues"].

**Remarque 4.** C'est aussi une supercherie car cela signifie que lorsque les salariés seront remboursés, ils seront moins pris en charge, moins bien remboursés et, quand ils seront au chômage, qu'ils toucheront moins d'indemnités et moins longtemps. Ou, s'ils souscrivent à des assurances privées (ce qui est des buts à long terme de la manœuvre), qu'ils les paieront bien plus cher. Comme cela se pratique, par exemple, aux États-Unis...

**Remarque 5.** Jean-Paul Chapel prend comme référence le montant moyen de la retraite, ce qui, là aussi, est une supercherie. Alors que la véritable valeur référence est la médiane des pensions de retraite (50 % de retraités touchent plus et 50 % touchent moins). Or, en règle générale, la médiane est toujours plus basse que la retraite.

**Remarque 6.** Lorsque Jean-Paul Chapel dit que les très hauts revenus vont perdre, il se moque du monde [et il s'en rend bien compte d'ailleurs, puisqu'il tempère par "un petit peu" et qu'il se garde de dire à combien est ce plafonnement]. En fait, les très hauts revenus ne perdent rien du tout, car, pour eux aussi, on baisse les cotisations ! Donc, eux aussi y gagnent... mais moins que ce qu'ils pourraient gagner. Lorsqu'on augmente tout le monde, et les riches encore plus que les autres, une diminution potentielle de cette augmentation ne peut pas être considérée comme une perte ! C'est une perte par rapport à un gain hypothétique, pas par rapport à un revenu réel.

**Remarque 7.** Lorsque Jean-Paul Chapel dit que la réforme sera neutre pour les fonctionnaires, il suscite indirectement une jalousie latente envers les fonctionnaires (d'ailleurs bien entretenue par la presse de droite), car l'opinion majoritaire va moins retenir l'idée que les fonctionnaires ne gagneront rien que celle qu'ils ne perdront rien (par rapport au très grand nombre de ceux qui perdront quelque chose), notamment les retraités à 1400 euros, somme qui n'est tout de même pas une fortune...

**Remarque 8.** Présenter ces "augmentations" comme des gains est une malhonnêteté lorsqu'on fait

la liste de tout ce qui va augmenter en début d'année : le prix du gaz (pour se chauffer, se laver, laver les vêtements et la vaisselle et faire la cuisine), le prix des carburants, notamment du diesel, pour garnir les réservoirs des pauvres qui habitent loin des villes. Le prix du contrôle technique des voitures, le prix des amendes de stationnement irrégulier, le prix des parcmètres, et toutes les taxes indirectes (lesquelles sont des taxes sur les pauvres) qui vont dévorer - et bien au-delà - les gains "mirifiques" présentés par les journalistes lors de ce sujet en trompe-l'œil...

**Philippe Arnaud**